

Au sommaire

6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER
Propriété. Application de la prescription acquisitive abrégée en Polynésie française

7 ENTREPRISE
Sociétés civiles. Justification de la désignation d'un mandataire ad hoc en cas de mésentente entre les associés

8 FAMILLE - PATRIMOINE
Testament. Cas de nullité d'un testament authentique dicté par l'intermédiaire d'un interprète

10 FISCAL
Contrôle et contentieux. Avis du Comité de l'abus de droit fiscal

13 RURAL
Groupement foncier agricole. Les tiers à un GFA peuvent se prévaloir des statuts pour invoquer le dépassement de pouvoir du gérant

Rural. Précisions sur la qualification de chemin d'exploitation

14 PROFESSION
Responsabilité notariale. Nullité du bail et responsabilité du notaire rédacteur

À LA Une

Holding animatrice et plus-value de cession

Le caractère animateur d'une holding est une condition *sine qua non* pour bénéficier d'un nombre conséquent de régimes fiscaux de faveur et de réductions d'impôt, parmi lesquels, s'agissant des plus-values, un abattement pour durée de détention en cas de cession des titres de la holding. Par un arrêt important du 13 juin 2018, le Conseil d'État se prononce une nouvelle fois sur la notion-clé de holding animatrice.

> **LIRE P. 1**